



Description des géodonnées

Statistique des bâtiments et des logements

Neuchâtel, 2024

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: geostat@bfs.admin.ch
Rédaction: Elfie Swerts, Romain Douard, OFS
Contenu: Elfie Swerts, Romain Douard OFS
Domaine: 00 Bases statistiques des généralités
Langue du texte original: Français

Concept de mise en page: Section DIAM
Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

Brève vue d'ensemble	3
Description des données	4
Description sommaire	4
Procédé pour le géocodage	4
Informations relatives aux données hectométriques	4
Concepts et définitions	5
Annexe	7
Caractères relatifs aux systèmes de chauffage et aux agents énergétiques jusqu'en 2015	7

Brève vue d'ensemble

Méthode de relevé / de saisie

La nouvelle statistique des bâtiments et des logements (StatBL) est publiée annuellement depuis 2010 et se base sur les informations tirées du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), lequel est actualisé en continu par les communes et les cantons. Jusqu'en 2000, le recensement des bâtiments et des logements était réalisé dans le cadre du recensement de la population (RFP) et se basait sur les données relevées chaque 10 ans auprès des propriétaires et des gérances immobilières.

Date de référence des données de base

Chaque année, au 31 décembre

Offre de données géocodées

Les principaux caractères concernant les bâtiments et les logements ont été agrégés à l'hectare et font partie de l'offre des géodonnées en libre accès publiées par l'OFS.

Liste des variables

La liste des variables se trouve dans un fichier séparé (Excel).

Structure des géodonnées

Données hectométriques (trame aux mailles de 100x100m).

Chaque hectare est identifié par les coordonnées E et N de son angle sud-ouest (cadre de référence MN95, EPSG:2056).

Les géodonnées de la StatBL sont diffusées sous la forme de fichiers texte (csv). Chaque enregistrement représente un hectare.

Propriétaire des données

Office fédéral de la statistique.

Conditions d'utilisation

Opendata BY ASK: Utilisation libre. Une utilisation commerciale est autorisée uniquement avec l'autorisation de l'OFS.

La mention des sources est obligatoire dans toute publication : « Statistique des bâtiments et des logements (StatBL), OFS GEOS-TAT ».

Informations supplémentaires

www.geostat.admin.ch (géodonnées et métadonnées)

www.geocat.ch (métadonnées)

Description des données

Description sommaire

La statistique des bâtiments et logements (StatBL) est publiée annuellement pour toute la Suisse depuis 2010 et fait partie intégrante du recensement fédéral de la population. Les données de base sont tirées du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). Au cours du processus de production statistique, les données sont vérifiées et les informations manquantes sont imputées à l'aide de méthodes statistiques éprouvées. Sur la base des coordonnées des bâtiments enregistrées dans le RegBL, les données sont agrégées par hectare avant leur publication. Les données sur les bâtiments et logements publiées en 1990 et en 2000 sont celles du recensement des bâtiments et logements qui se basait sur les données qui étaient relevées tous les 10 ans auprès des propriétaires et des gérances immobilières.

Procédé pour le géocodage

Le géocodage consiste à relever la situation des bâtiments à l'aide de leurs coordonnées conformément au système de coordonnées national MN95 (EPSG:2056). Le géocodage permet d'établir une répartition spatiale fine des données. Les résultats de la Statistique des bâtiments et des logements ont été géocodés sur la base du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Les coordonnées de base du RegBL correspondent en principe au centroïde du pourtour du bâtiment relevé par la mensuration officielle. Dans des cas particuliers, (bâtiments projetés ou en construction, habitations provisoires), d'autres sources sont utilisées. Les coordonnées de la mensuration officielle remplacent aujourd'hui les coordonnées qui avaient été saisies par l'OFS dans le cadre des recensements de la population 1990 et 2000 et complétées par les coordonnées des recensements des entreprises entre 1995 et 2008.

Critères quantitatifs

Certains bâtiments ne pouvaient pas être géocodés de manière précise jusqu'en 2021. Les coordonnées du centre de la commune correspondante sont alors attribuées aux bâtiments. Au niveau national, cela concerne au maximum 1% des bâtiments. Au niveau cantonal, le seuil est fixé à 2% et à 5% au niveau communal.

Critères qualitatifs

Toutes les coordonnées reprises des mensurations officielles par l'OFS sont considérées comme étant correctes et vérifiées. La reprise automatique des coordonnées des mensurations officielles garantit des coordonnées localisées à la fois au centre et à l'intérieur du périmètre du bâtiment. Les points de coordonnées

situés à l'extérieur des frontières communales (swissBOUNDARIES^{3D}) ont été réexaminés et corrigés ou confirmés manuellement.

Informations relatives aux données hectométriques

Les variables des bâtiments et des logements présentent parfois des indications manquantes (missings), qui rendent difficile la comparaison directe avec des résultats de recensements antérieurs. Afin d'éviter à l'utilisateur de devoir compléter lui-même les données pour pouvoir effectuer des comparaisons, GEOSTAT met des géodonnées imputées statistiquement à disposition.

L'utilisation des données originales contenant les indications manquantes nécessite une demande spécifique à la section de production de l'OFS.

Fichiers de données standard de GEOSTAT

Lorsque des données manquaient pour les variables relatives aux bâtiments et aux logements, nous avons effectué des imputations statistiques afin de compléter les valeurs à 100%. Les processus d'imputation statistique appliqués respectent la distribution statistique des valeurs existantes.

Il est tout à fait possible d'effectuer des exploitations statistiques avec ces données, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'unités géographiques très fines. Par contre, au niveau du bâtiment ou du logement, les valeurs doivent être interprétées avec prudence.

Coordonnées centrales des communes (hectares collectifs)

Jusqu'à l'édition 2022 (date de référence 31.12.2021) un petit nombre de bâtiments – négligeable du point de vue statistique – n'a pas pu être localisé précisément et géocodé. Pour ne pas compromettre l'exhaustivité de l'enquête, ces bâtiments ont été attribués aux coordonnées du centre de la commune (hectare collectif).

Les effectifs parfois importants sur ces hectares collectifs peuvent avoir des influences non souhaitées dans des analyses portant sur de petites unités géographiques ou fausser les résultats. Pour pouvoir contrôler ces influences, par exemple en procédant à une répartition statistique pondérée des bâtiments sur les hectares habités, ou pour pouvoir retirer des analyses ces effectifs non localisables géographiquement à la finesse voulue, un tableau avec les effectifs par commune et leur hectare collectif ainsi que leurs coordonnées hectométriques est publié.

Le tableau (GWSjjjj_NOLOC) contient les attributs standards GEOSTAT avec les unités recensées attribuées aux coordonnées du centre de la commune.

Données hectométriques agrégées

Les résultats totaux à l'échelle d'une commune calculés à partir de l'agrégation de données hectométriques ne correspondent en règle générale pas exactement aux résultats publiés pour cette commune. Ces différences sont dues au fait que chaque hectare est attribué à une commune en fonction de son point d'angle sud-ouest même si l'hectare comporte en réalité des bâtiments situés sur plusieurs communes. Pour cette raison, un tableau supplémentaire (GWSjjjj_GMDE) est publié (à partir des données 2013). Il contient les données statistiques exactes agrégées par commune. Cette agrégation se base sur l'état des communes à la date du relevé (31.12.jjjj).

Concepts et définitions

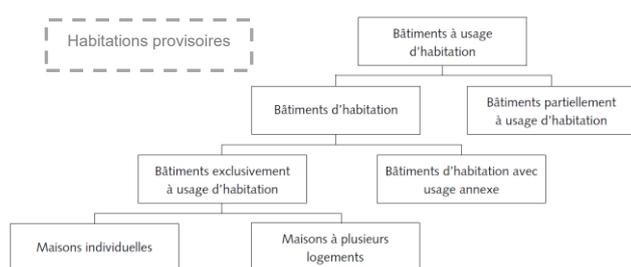
Le jour de référence de la statistique des bâtiments et des logements est le 31 décembre de chaque année. Toutes les données sur les bâtiments et la configuration territoriale des communes et des cantons s'y réfèrent. Sont indiquées ci-après les définitions sur lesquelles se fondent les caractères de GEOSTAT. Signalons à ce propos que de nombreux caractères figurant dans GEOSTAT résultent d'une agrégation de données individuelles relatives à des indications par hectare.

Bâtiments

Catégorie de bâtiments

Les bâtiments peuvent être répartis selon deux types principaux, à savoir les bâtiments d'habitation et les bâtiments partiellement à usage d'habitation.

- Les bâtiments d'habitation comptent, d'une part, des



maisons ne comportant que des logements (bâtiments exclusivement à usage d'habitation) et, d'autre part, des bâtiments principalement à usage d'habitation (bâtiments d'habitation avec usage annexe).

- Les bâtiments partiellement à usage d'habitation se composent de bâtiments servant uniquement d'habitation à des ménages collectifs (hôtels, hôpitaux, couvents, etc.) et de bâtiments destinés principalement à d'autres usages que l'habitation, tels que usines, bâtiments administratifs, écoles, etc., à condition qu'ils

comprennent au moins un logement ou des pièces d'habitation indépendantes.

Les habitations provisoires habitées au 31.12 sont également prises en compte et sont, entre autres, les caravanes ou les bateaux habitables. Elles forment une rubrique distincte et ne sont pas comprises dans l'effectif global des bâtiments. Ces habitations ne se trouvent en général pas dans le registre foncier et ne sont donc pas comprises dans les données de la mensuration officielle. Les informations sur ces habitations provisoires sont livrées de manière non-systématique par les cantons et les communes. En raison de leur faible nombre et de leur hétérogénéité, il est déconseillé de les utiliser à des fins analytiques.

Epoque de construction

Ne sont pas prises en considération les éventuelles modifications ou transformations du bâtiment mais uniquement l'époque de l'achèvement de la construction.

Nombre de niveaux

Il est tenu compte du rez-de-chaussée pour calculer le nombre de niveaux. Les combles et les sous-sols ne sont pris en compte qu'à condition d'être aménagés, même partiellement, pour l'habitation. Les caves ne sont en revanche pas prises en considération.

Caractères relatifs aux systèmes de chauffage et aux agents énergétiques

Remarque générale

Les caractères relatifs aux systèmes de chauffage et de production d'eau chaude étaient basés jusqu'en 2015 sur la typologie définie lors du recensement de 1990. L'actualisation de ces caractères n'était pas garantie par les processus de mise à jour du RegBL, ce qui a conduit à la suspension de leur publication dès 2015. Ces caractères restent disponibles pour les jeux de données recouvrant les périodes allant de 2010 à 2015, ainsi que pour les données publiées dans le cadre du recensement fédéral de la population de 1990 et 2000. Une description succincte de ces caractères se trouve en annexe.

Depuis 2021, une nouvelle typologie des caractères relatifs aux générateurs de chaleur et aux sources d'énergie est utilisée. En outre, les processus de mise à jour du RegBL ont été adaptés. La mise à jour du RegBL s'appuie sur les déclarations des services de construction communaux et cantonaux pour tous les projets de construction soumis à autorisation (nouvelles constructions, transformations, démolitions). Toutefois les changements de système de chauffage ou de source d'énergie ne sont pas systématiquement annoncés aux autorités, car la législation dans ce domaine varie considérablement d'un canton et d'une commune à l'autre et, dans de nombreux cas, les changements ne sont pas signalés à l'autorité compétente. Afin de remédier à

ce défaut d'actualisation, des sources d'information supplémentaires sont utilisées pour mettre à jour le RegBL. Elles proviennent notamment du contrôle des installations de chauffage, des services publics et du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB).

Générateur de chaleur pour le chauffage

Le générateur de chaleur correspond au type d'installation technique utilisée dans le bâtiment pour le chauffage des locaux. Si plusieurs installations sont utilisées, le générateur produisant le plus de chaleur sur l'année est retenu.

Source d'énergie / de chaleur pour le chauffage

Indique la source d'énergie principale utilisée par le générateur de chaleur. L'énergie auxiliaire utilisée pour le fonctionnement de l'installation n'est pas considérée.

Générateur de chaleur pour l'eau chaude

Le générateur de chaleur correspond au type d'installation technique utilisée dans le bâtiment pour la production d'eau chaude sanitaire. Si plusieurs installations sont utilisées, le générateur produisant le plus de chaleur sur l'année est retenu.

Source d'énergie / de chaleur de l'eau chaude

Indique la source d'énergie principale utilisée par le générateur de chaleur pour l'eau chaude. L'énergie auxiliaire utilisée pour le fonctionnement de l'installation n'est pas considérée.

Logements

Les données relevées en tant que variables des bâtiments (époque de construction, système de chauffage, etc.) ont été attribuées aux logements du bâtiment en question.

Surface du logement

La surface du logement est la somme des surfaces de toutes ses pièces, cuisines, cuisinettes, salles de bains, toilettes, réduits, corridors, vérandas, etc. Les pièces d'habitation indépendantes (p. ex. mansardes), les terrasses et les balcons ouverts, ainsi que les pièces non habitables situées à la cave ou dans les combles ne sont pas pris en compte.

Lorsque la surface précise n'était pas connue, elle a été estimée (longueur x largeur du logement). L'interprétation de ces résultats requiert donc une certaine prudence.

Nombre de pièces

Le nombre de pièces comprend toutes les pièces d'habitation formant le logement telles que les séjours, les chambres à coucher, les chambres d'enfants, etc. Ne sont pas comptées comme pièces d'habitation : les cuisines, les salles de bains, les toilettes, les réduits, les corridors, les demi-pièces, les vérandas, ainsi que toute pièce d'habitation supplémentaire située en dehors du logement.

Cette définition correspond à celle utilisée lors des recensements de 2000, 1990 et 1970. En 1980 par contre, étaient dénombrées toutes les pièces d'habitation, qu'elles soient contiguës ou non. Au plan suisse, la comparaison des quatre recensements ne pose pas de problème majeur, le changement de définition n'ayant qu'une incidence minimale sur les résultats. Des problèmes de comparaison peuvent surgir tout au plus au niveau régional.

Annexe

Caractères relatifs aux systèmes de chauffage et aux agents énergétiques jusqu'en 2015

Système de chauffage

Ce caractère indique le système de chauffage principal du bâtiment.

Fourniture d'eau chaude

On considère qu'un bâtiment dispose d'une installation de fourniture d'eau chaude lorsque la plupart des logements qu'il abrite en sont dotés.

Agents énergétiques

On a indiqué l'agent énergétique non seulement pour le chauffage mais aussi pour la production d'eau chaude.

Les indications se réfèrent au principal agent énergétique utilisé pour le chauffage d'un bâtiment, lorsque celui-ci compte différents systèmes de chauffage.

La rubrique *autre agent énergétique* se compose essentiellement de centrales à cycle combiné pour le chauffage d'îlots et de sources étrangères.